

Besoin d'aide pour vos démarches numériques du quotidien ?

Votre **CONSEILLER NUMÉRIQUE FRANCE SERVICES** est là pour vous aider gratuitement !

Le conseiller numérique aide prioritairement l'usager à :

- Prendre en main un équipement informatique (ordinateur, smartphone, tablette...)
- Naviguer sur Internet
- Envoyer, recevoir, gérer ses courriels
- Installer et utiliser des applications utiles sur son smartphone
- Créer et gérer (stocker, ranger, partager) ses contenus numériques
- Connaître l'environnement et le vocabulaire numérique
- Apprendre les bases du traitement de texte



UN CONSEIL NUMÉRIQUE À VOTRE SERVICE !

Le conseiller numérique accueille les usagers dans leurs démarches administratives et la prise en main de leurs outils numériques.

Il propose des ateliers individuels, ou de groupe, adaptés aux besoins et aux compétences des personnes afin de les accompagner vers une autonomie numérique.

Les ateliers sont gratuits et sur inscription.

Des ateliers thématiques peuvent être proposés en fonction des demandes et des besoins spécifiques des usagers.

Le conseil numérique peut également se déplacer à domicile.

Informations :
- En Mairie

Conseiller numérique : Monsieur NUHAIN

1^{ère} permanence salle du conseil le 17/05/2024

BULLETIN D'INFORMATION DE BRETTEVILLE

Numéro 76 AVRIL 2024

✓ Le Mot du Maire	Page 1
✓ Budget communal	Page 2 à page 6
✓ Informations diverses	Page 7 à page 12

Le mot du maire

Vous trouverez dans ce bulletin les chiffres d'investissement et de fonctionnement de notre budget 2024. Après de longues semaines de préparation, un avis favorable des services du trésor public de Valognes, de la commission des finances, à l'unanimité, ce budget maîtrisé a été voté par le conseil municipal du 6 avril dernier à l'unanimité des 14 votants (nous avons un absent excusé). Il faudra vite oublier l'année 2023 où la consommation d'électricité est passée de 55.000 à 190.000 euros, affectant fortement notre budget fonctionnement. Le nouveau contrat de fourniture d'énergie, pour les deux prochaines années, est plus acceptable mais toujours en augmentation.

L'information importante est que nous n'avons pas augmenté les taux d'imposition, pour la part communale, malgré l'inflation galopante et l'augmentation des coûts de fonctionnement. Pour la petite histoire la dernière augmentation remonte aux années 2000. Mieux, en 2014 et 2019, les taux communaux ont été abaissés de 3.5% et 4%. Je ne suis pas en train de promettre qu'ils n'augmenteront plus jamais, je mets en avant la maîtrise financière des municipalités successives dont nous faisons partie.

Nous continuons d'investir dans l'entretien de la commune, le groupe scolaire sera fini d'être rénové sur sa façade Est par le remplacement des portes et fenêtres. Les voiries du chemin du moulin, des grises pierres, de la fontaine claire, de la petite roupie, du chemin des brulés dans sa partie Est seront refaites cette année. La route du fort, devenue communale, verra son réseau d'eaux pluviales refait. En 2025 le revêtement sera changé en même temps que la rue du vieux château. Le chantier de rénovation de l'épicerie sera le projet le plus visible pour une ouverture en 2025.

Nous poursuivons le désendettement de Bretteville avec un emprunt à fin d'échéance en 2024.

Mes propos contrastent peut-être avec la sinistreuse ambiance, il faut pourtant l'avouer, Bretteville va bien. La liste des manifestations à venir est là pour conforter mes dires.

ALERTES & INFORMATIONS MUNICIPALES

Retrouvez toute l'actualité de la commune sur :

FACEBOOK : Mairie de Bretteville - 50110
PANNEAU POCKET : Bretteville
SITE INTERNET : www.bretteville50110.fr
Nouvelle adresse email Mairie : mairie@bretteville50110.fr
Inscriptions scolaires 2024/2025 : ce.0501604x@ac-normandie.fr

www.defense.gouv.fr
Rubrique "Jeunes et JAPD"

L'encre Marine

Par Miss Gribouillis

Expo

Le 27 & 28 Avril de 10 h à 18h
Entrée libre

Exposition à l'atelier de Miss Gribouillis.
Chasse Galant, 50 110 Bretteville, ferme des Licomes

MANIFESTATIONS À VENIR

- 08/05 => Cérémonie du 8 mai
- 24/05 => Réunion publique « Chez Germain », 18h salle polyvalente
- 19/20/05 => compétition pêche en apnée à la Houquette
- 25/05 => Karaoké, association Espace Culturel
- 31/05, 1-2/06 => Exposition « le débarquement vu par les enfants », salle polyvalente
- 01/06 => Rando association la Chesnée
- 02/06 => Tournoi de foot des familles
- 04/06 => Conférence résistance normande/débarquement à 18h, salle de la Chênevière
- 8 et 9/06 => Exposition photos, association Espace Culturel
- 09/06 => Élections européennes
- 09/06 => Vide grenier, terrain Houquette
- 16/06 => Concert à 17h00 (aux 4 vents) à l'église
- 02/07 => Fête de l'école

Horaires de la Mairie :
Lundi, jeudi de 9h00 à 12h00
Vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30
Site internet : www.bretteville50110.fr
Facebook : Mairie de Bretteville – 50110
Panneau Pocket : Bretteville

Jean-Paul MAZE

Horaires de la bibliothèque municipale :
Hors vacances
Lundi 17h00-19h00 / Mardi 13h30-16h00
Mercredi 17h00-19h00 / Vendredi 17h30-19h30
Pendant les vacances
Mercredi 17h00-19h00 / Vendredi 17h30-19h30

URGENCES ÉLECTRICITÉ (EDF)
09.72.67.50.50

URGENCES GAZ
08.00.47.33.33

URGENCES/ASTREINTES EAU
02.33.08.26.87 ou 02.33.08.27.06

En dehors des heures d'ouverture : 06.29.92.74.67

BUDGET COMMUNAL 2024

POUR MÉMOIRE

Le compte administratif présente, après la clôture de l'exercice, les résultats de l'exécution du budget par le Maire. Il retrace l'ensemble des opérations, quel que soit leur nature, réalisées au cours de l'année.

Le compte de gestion, quant à lui, est établi par le comptable de la collectivité.

Le vote du conseil municipal arrêtant les comptes doit intervenir au plus tard le 30 juin suivant l'année de l'exercice.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation.

COMPTE ADMINISTRATIF 2023

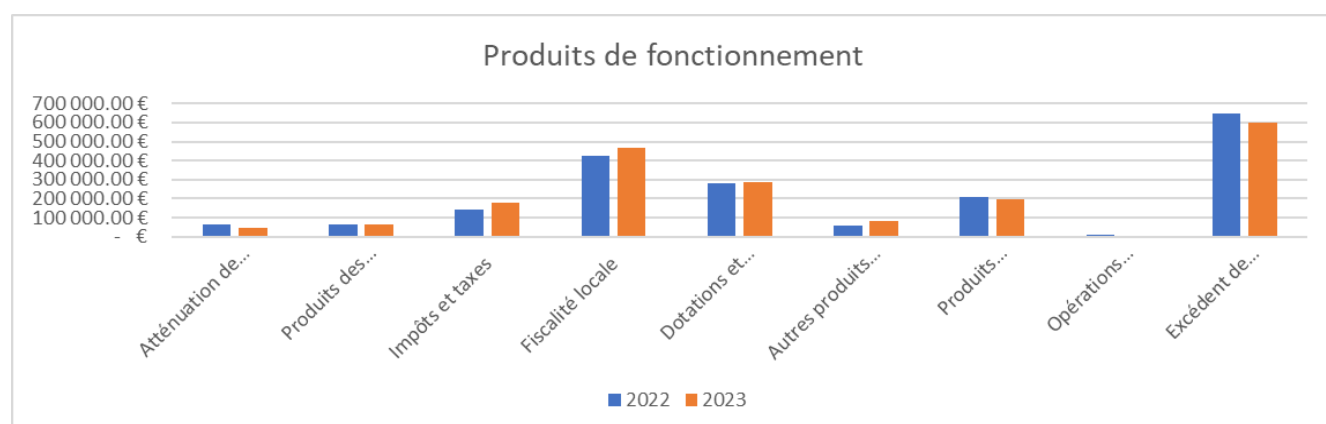
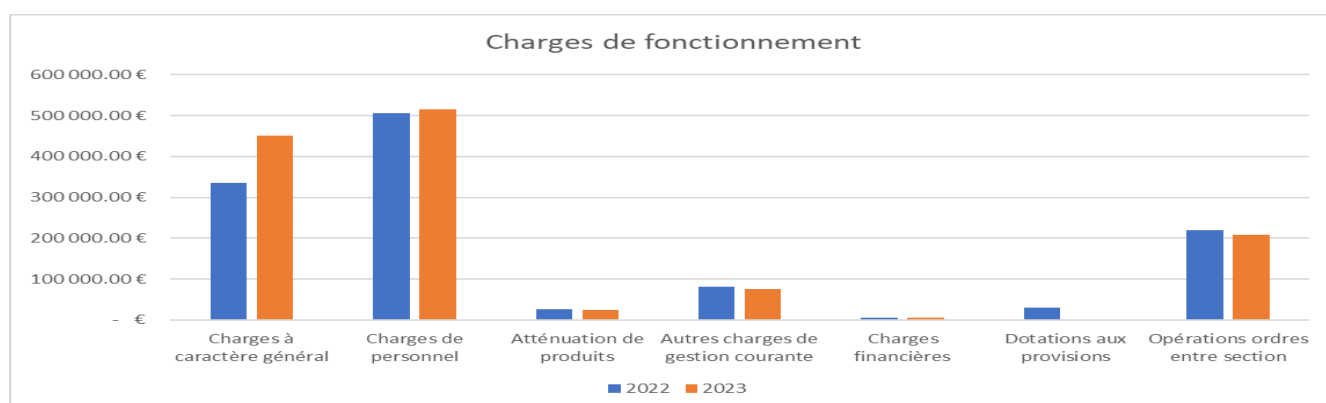
L'année 2023 a été marquée par une forte hausse au global du chapitre « charges à caractère général » dans un contexte inflationniste et de crise énergétique : 50 415.31 € de dépenses d'énergie fin 2022 à 190 908.35 € fin 2023, soit + 278.67 %.

La section de fonctionnement

La section de fonctionnement retrace la vie courante des services de la collectivité. Les dépenses ont évolué de 6.46 % par rapport à 2022. Ce sont essentiellement les charges à caractère général et les charges de personnel qui sont en progression en raison de l'inflation d'une part et de la revalorisation du point d'indice d'autre part.

Les charges à caractère général (fournitures électricité, gaz, alimentation ...) sont fortement touchées par l'inflation pour un niveau de consommation similaire à celui de l'an passé.

Les charges financières sont en baisse car un emprunt contracté en 2009 s'est clôturé en février 2024.



ESPACE CULTUREL ET LOISIRS BRETTEVILLE
Salle de la Chenevière
KARAOKÉ
A partir de 20H00
Entrée 3€ gratuit -12ans
SAMEDI 25 MAI
boissons crêpes sur place
Réservation 06 98 75 56 02
E.C.L.B.

LA CHESNÉE Sport Santé
en partenariat avec
Association des Pédiatres & Puéricultrices de Cherbourg
Samedi 1er Juin 2024 BRETTEVILLE
Randonnées pédestres
Organisées par l'association LA CHESNÉE 14h00
RDV salle de la Chenevière BRETTEVILLE
Circuit de 7 km (facile)
Circuit de 12 km (technique)
Contact : 06 09 84 05 94
Animaux non admis
Goûter Offert à l'arrivée
Participation gratuite - Possibilité de dons à l'A.P.P.C au profit des enfants hospitalisés au service de pédiatrie du CHPC

DEMANDE D'AUTORISATION DE VOIRIE

Pour les particuliers comme les entreprises, l'occupation du domaine public, trottoirs comme chaussées, doit faire l'objet d'une demande d'autorisation à la commune. Il est possible d'effectuer une demande pour vos travaux (installation d'un échafaudage, d'une benne, d'une clôture de chantier, ...) ou pour un déménagement ou un emménagement.

L'autorisation d'occupation du domaine public prend la forme d'un arrêté de voirie autorisant la réalisation des travaux pour une durée déterminée, et éventuellement d'un arrêté de circulation qui autorise l'interruption ou l'aménagement de la circulation.

Durant la durée des travaux, il vous appartient de prendre en compte la sécurité et la salubrité de l'espace alloué, dans l'intérêt du public. En cas de dommages causés sur la voirie, il est obligatoire de les réparer et de remettre les lieux en l'état à la fin de l'autorisation accordée par la commune.

Selon votre demande, différentes autorités peuvent avoir la charge de vous octroyer des autorisations. Le secrétariat de la Mairie vous indiquera la marche à suivre.

- La demande doit être formulée par écrit au moins deux semaines avant le jour de début de chantier
- La demande doit être transmise par mail : mairie@bretteville50110.fr ou déposée au secrétariat
- Après autorisation, la signalétique sur les lieux est à la charge du demandeur
- Les arrêtés municipaux qui actent la réglementation doivent être affichés sur les lieux



GROS SUCCÈS POUR LE CARNAVAL 2024, le 17 avril 2024



L'équipe d'animation de la Mairie de Bretteville en collaboration avec les lycéens P1 AEPA du lycée Alexis de Tocqueville ont organisé le mercredi 17 avril 2024 leur traditionnel carnaval.

Déroulement :

De 10h à 12h activités salle polyvalente (maquillage, tatouage, masque, chamboule tout, danse, musique, bracelet Brésilien) Activités gérées par les lycéens.

14h15 : une centaine de personnes a défilé dans les rues de Bretteville avec le char et les différents instruments réalisés par les enfants : un moment fort sympathique. Confettis, danse étaient au rendez-vous. De retour à la salle polyvalente un spectacle de jonglerie avec musette Circus.

Pour clôturer cette agréable journée, goûter offert aux parents et enfants.



Les recettes et impôts ont augmenté de 4.99 %, ceci est dû uniquement à l'évolution des bases d'imposition car les taux des taxes communales n'ont pas bougé depuis de nombreuses années.

Les recettes liées à la fiscalité transférée (chapitre impôts et taxes) correspondent à l'attribution de compensation versée par l'agglomération du Cotentin, en augmentation de 24.12 %.

La dotation forfaitaire est en baisse de -8.74 %.

Si la contribution au titre du redressement des comptes publics est stoppée depuis 2018, les effets de la péréquation verticale opérée par l'Etat en faveur des communes les moins riches ont cependant un impact sur les recettes de la commune.

Aussi, la Dotation Globale de Fonctionnement qui s'élevait en 2022 à 213 261 € est passée à 194 627 € en 2023.

Les autres produits de gestion courante ont augmenté de 44.23 %, dû aux remboursements de notre assurance suite à l'incendie de l'atelier municipal survenu le 15/05/2022.

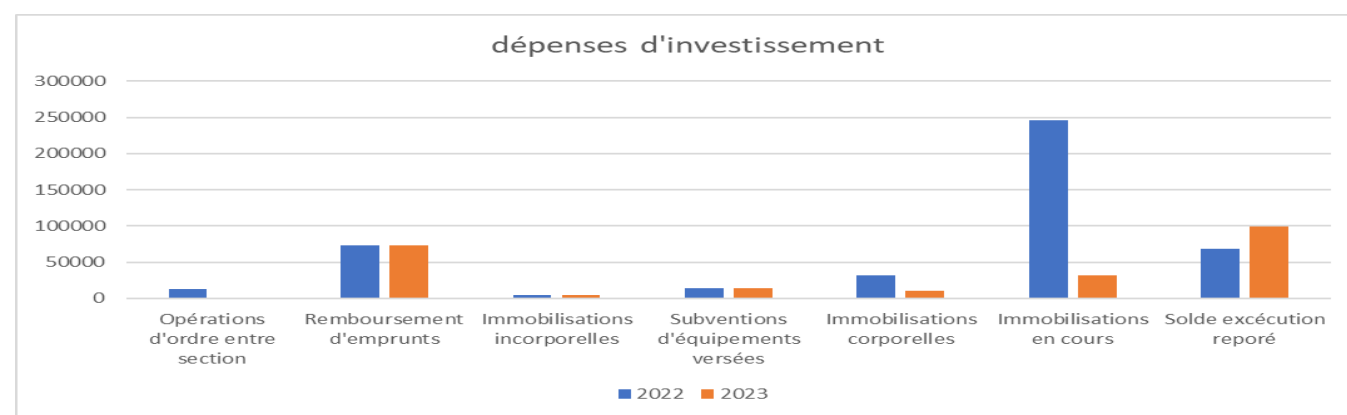
Les produits exceptionnels sont des ventes de biens et/ou terrains.

La section d'investissement

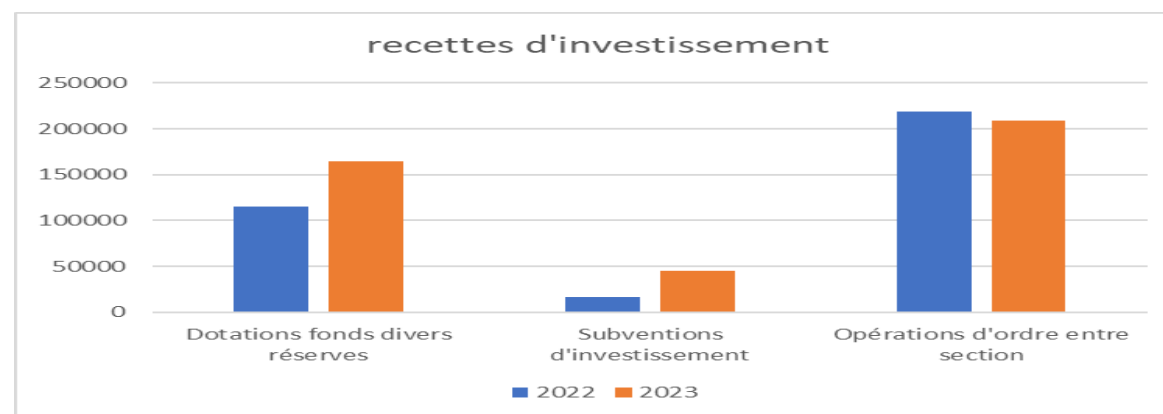
L'année 2023 a permis de définir le projet de l'épicerie et bar associatif. Aujourd'hui le permis de construire est en cours, l'appel d'offres sera prochainement ouvert et les travaux devraient débuter courant 2024.

Les principaux projets/travaux réalisés en 2023 sont :

- Terrassement et plantation de haies
- Installation de pare-ballons au stade de football
- Travaux sur le préau de l'école élémentaire
- Acquisition de logiciels
- Acquisition de matériel de cuisine salle polyvalente
- Renouvellement du parc de bicyclettes de l'école maternelle



Les recettes d'investissement sont présentées dans le graphique ci-après. Il est à noter qu'il y a un décalage entre la réalisation d'un projet et l'encaissement des subventions. En effet, elles sont perçues en grande majorité une fois les factures acquittées.



L'excédent de fonctionnement capitalisé (compte 1068) a servi dans ces deux budgets à couvrir uniquement le besoin de financement constaté aux comptes administratifs 2021 et 2022.

Les « dotations fonds divers réserves » sont en augmentation de 42.57 %.

Les subventions 2023 (+173.73 % par rapport à 2022) sont principalement des subventions pour la modernisation de l'éclairage public, rénovation de toiture, remplacement de chaudière par pompe à chaleur et amélioration du stade de football.

LIBELLÉS	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés				598 105.60 € + 6 248.74 € (résultat CCAS, intégration budget communal suite dissolution)
Opéra. de l'exercice	234 361.28 €	417 928.32 €	1 280 450.41 €	1 318 179.21 €
TOTAUX	234 361.28 €	417 928.32 €	1 280 450.41 €	1 916 284.81 €
Résultat de clôture		183 567.04 €		642 083.14 €

BUGET PRIMITIF 2024

Le budget primitif prévoit et autorise l'ensemble des dépenses et des recettes pour l'année 2024. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Par cet acte, le Maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile. Le budget 2024 a été voté le 6 avril 2024 par le conseil municipal.

Ce budget a été établi avec la volonté :

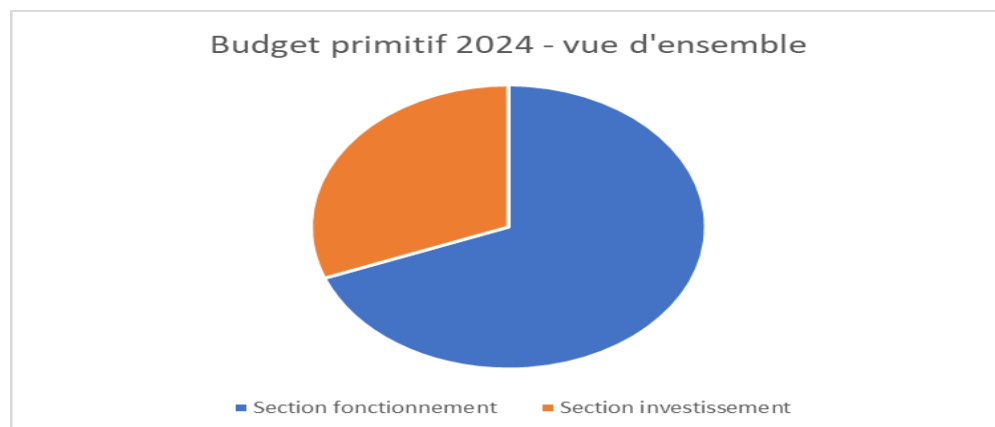
- De maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants,
- De contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt,
- De mobiliser des subventions chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de la collectivité :

- La première concerne la gestion des affaires courantes,
- La seconde à vocation à mettre en œuvre des projets et à préparer l'avenir.

VUE D'ENSEMBLE

Le projet de budget primitif 2024 s'équilibre en dépenses et en recettes à 2 492 003 € répartis comme suit :



DU CÔTÉ DE L'ÉCOLE ...



DU CÔTÉ DE L'ÉCOLE ...



Un nom pour le groupe scolaire

Suite au dernier « 4 pages », et après lecture des propositions transmises, une sélection de 6 noms pour le groupe scolaire a été effectuée.

Le 14 mai 2024, un bureau de vote, tenu par les enfants de l'école et les parents d'élèves, sera installé dans la salle du conseil à la Mairie. Vous pourrez venir participer au choix définitif du nom pour le groupe scolaire, de 15h30 à 18h00.

Nous comptons sur vous !

Noms sélectionnés :

- Les embruns
- Les mousettes
- Suzanne ROUPSARD
- De l'horizon / Bel horizon
- De la plage
- De l'estran



La section de fonctionnement

La section de fonctionnement s'équilibre à 1 732 597 €.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits, ...).

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population, aux impôts locaux, aux dotations versées par l'État, à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement 2024 représentent 1 732 597 €.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les rémunérations du personnel municipal, l'entretien et la consommation de bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les rémunérations des agents correspondent à 31 % des dépenses de fonctionnement.

Les dépenses de fonctionnement 2024 représentent 1 732 597 €.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

- Les impôts locaux
- Les dotations versées par l'État
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population.

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DÉPENSES		RECETTES	
011 Charges à caractère général	582 519.74 €	013 Atténuation de charges	28 550.00 €
012 Charges de personnel	546 000.00 €	70 Produits des services	58 800.00 €
014 Atténuation de produits	27 799.00 €	73 Impôts et taxes	173 000.00 €
065 Autres charges gestion courante	81 500.43 €	731 Fiscalité locale	455 555.00 €
066 Charges financières	3 750.00 €	74 Dotations et participations	279 062.03 €
067 Charges exceptionnelles	300.00 €	75 Autres produits gestion courante	94 547.43 €
068 Dotations aux provisions	20 000.00 €	77 Produits exceptionnels	1 000.00 €
042 Opérations ordres entre sections	14 181.00 €	002 Excédent fonctionnement reporté	642 083.14 €
023 Virement section d'investissement	456 547.43 €		
TOTAL			
DÉPENSES	1 732 597.60 €	RECETTES	1 732 597.60 €

La section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen et long terme. Elle concerne des actions, dépenses et recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- *En dépenses* : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- *En recettes* : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissements retenus.

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DÉPENSES		RECETTES	
16 Remboursement d'emprunts	60 250.00 €	10 Dotations fonds divers réserves	60 471.00 €
20 Immobilisations incorporelles	7 000.00 €	13 Subventions d'investissement	44 239.88 €
204 Subventions d'équipements versées	14 181.00 €	16 Emprunts et dettes assimilées	400.00 €
21 Immobilisations corporelles	89 975.35 €	021 Virement de la section de fonctionnement	456 547.43 €
23 Immobilisations en cours	588 000.00 €	024 Produits des cessions d'immo.	0.00 €
		040 Opérations d'ordres entre sections	14 181.00 €
001 Solde exécution reporté	0.00 €	001 Solde exécution reporté	183 567.04 €
TOTAL			
DÉPENSES	759 406.35 €	RECETTES	759 406.35 €



EXPOSITION « LE DÉBARQUEMENT VU PAR LES ENFANTS »

Afin de créer une exposition autour du Débarquement pour le 80ème anniversaire guidée par Clélia du Service Animation, les élèves des classes de Mme SALMON et Mme GOUIER sont à la recherche de photos, d'archives, de témoignages, d'objets et de vêtements ayant appartenu ou ayant vécu la Seconde Guerre Mondiale et par conséquent, le Débarquement en 1944.

Si vous souhaitez contribuer à cette exposition en nous prêtant des objets ou tout autre photo sur le sujet, vous pouvez les déposer à la Mairie de Bretteville (sur les horaires d'ouverture) ou à la bibliothèque de Bretteville, le mardi après-midi entre 14h et 16h.

Merci de les déposer ou de les envoyer avant le 9 Mai 2024.

Tous les prêts seront répertoriés et rendus à leurs propriétaires après l'exposition qui se déroulera du 31 Mai au 2 Juin 2024 à la Salle Polyvalente de Bretteville.



EXPOSITION
LE DÉBARQUEMENT VU
PAR LES ENFANTS

31 Mai 2024
de 16h00 à 21h00

1er et 2 Juin 2024
de 14h00 à 17h00

ENTREE GRATUITE









Salle polyvalente
1 rue du vieux
château
50110 Bretteville

TRAVAUX DIVERS



Remise en service, après travaux, des sanitaires publics de l'église.

Les toilettes publiques sont ouvertes tous les jours 24 heures/24.

Remise en état et nettoyage de la réserve d'eau aux Fontaines.



CÉRÉMONIE DU 8 MAI

Monsieur le Maire, le conseil municipal et les A.C.P.G.-C.A.T.M.-T.O.E. vous invitent à participer à la cérémonie du 8 mai 2024 qui aura lieu à partir de 11h30, rassemblement aux stèles des aviateurs (parking du cimetière).

Après la cérémonie, distribution de friandises aux enfants et vin d'honneur traditionnel offert par la municipalité, salle de la Chènevière.

COMMEMORATION
VICTOIRE
8 MAI 1945

